

Adresse des administrateurs du district de la Souterraine (Creuse) qui félicitent la Convention pour ses décrets qui proclament l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme et l'extinction de la mendicité, lors de la séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse des administrateurs du district de la Souterraine (Creuse) qui félicitent la Convention pour ses décrets qui proclament l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme et l'extinction de la mendicité, lors de la séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 205-206;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23753_t1_0205_0000_10

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

35

L'agent national de Millau, département de l'Aveyron, rend compte du succès qu'ont les ventes des biens des émigrés. « Un lot estimé, dit-il, 60 liv., vient d'être vendu 2 000 liv. ».

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

36

La société populaire de Lalinde, département de la Dordogne, écrit à la Convention nationale qu'elle a monté, armé et équipé deux de ses membres, qui viennent de partir pour se rendre à l'armée des Pyrénées-Occidentales.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Lalinde, 12 prair. II. Au présid. de la Conv.] (4).

« Citoyen,

A l'instar de plusieurs autres sociétés populaires celle de Lalinde non moins portée pour le salut de la patrie vient de lui offrir 2 de ses membres, les citoyens Lestrade et David Monteil pour cavaliers à l'effet de se porter aux pyrénées occidentales partager avec nos freres d'armes les victoires qu'ils ne cessent de remporter sur les esclaves coalisés.

Ces généreux défenseurs étant partis aujourd'hui sous l'autorisation de l'administration du District de Bergerac pour se rendre à leur poste, la Société aurait cru manquer essentiellement à elle même et à ses augustes representans si elle ne se fut empressee de leur en donner avis n'ayant rien tant à cœur que de pouvoir contribuer au salut de la republique. S. et F. »

FONTAYNETIBERPANT (Présid.),
TRAVER (secrét.)

37

Les administrateurs du district de la Souterraine, département de la Creuse, invitent la Convention nationale à rester à son poste, et la félicitent sur le décret qui proclame l'existence de l'Être-suprême et l'immortalité de l'ame, et sur celui relatif à l'extinction de la mendicité.

(1) P.V., XLI, 282. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XLI, 282. Bⁱⁿ, 3 therm.; *Débats*, n^o 670; *M.U.*, XLII, 73.

(3) P.V., XLI, 282. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t); *J. Fr.*, n^o 660 (« la Soc. d'Aleigne »); *J. Sablier*, n^o 1440 (« la Laigne »).

(4) C 310, pl. 1211, p. 33.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La Souterraine, 17 prair. II] (2).

« Citoyens Représentans.

Si nous voulions vous adresser des félicitations sur toutes les mesures de sagesse et de Bienfaisance que vous prenez pour nous rendre heureux, nous vous féliciterions tous les jours. Recevoir avec une soumission respectueuse les Décrets que vous rendez, nous y conformer religieusement, veiller à leurs observation, en inspirer l'amour par nos discours et par nos exemples, telle est notre conduite ordinaire.

Mais il est des décrets saillants, de ces décrets destinés à faire époque dans tous les siècles, de ces décrets qui forcent à l'admiration les malveillans eux mêmes, et sur lesquels des administrateurs Républicains ne peuvent garder le silence, tels sont les décrets du 18 et du 22 Floréal. Alors le cœur plein d'un sentiment qui déborde de toutes parts cherche naturellement à s'épancher, alors les addresses du Peuple à la Convention sont moins des félicitations que des épanchemens de tendresse, de sensibilité, de reconnaissance, qu'il verse dans le sein de ses Représentans.

L'établissement des fêtes nationales, est une de ces institutions qui honorent l'esprit humain, et qui rendront la nation française respectable à tous les peuples faits pour l'apprécier. C'est le moyen le plus efficace pour achever d'abattre le fanatisme et la superstition, qui dans tous les siècles ont fait le malheur du genre humain.

Le décret du 22 floréal rend les droits de la nature et de la justice à la classe du peuple la plus nombreuse, la plus utile, et par conséquent la plus respectable.

Le système de l'égalité n'est donc plus une chimère parmi nous; ce n'est donc plus une de ces spéculations brillantes, que l'on n'a vués réalisées jusqu'icy que dans les livres de quelques philosophes.

Il est plus facile de s'appercevoir, Citoyens Représentans, que la Convention est purgée de ce mauvais levain, qui aurait corrompu toute la masse. Depuis cette heureuse époque vos séances sont paisibles et intéressantes; tout marche, tout s'achemine tranquillement vers un but utile, l'esprit public se perfectionne et s'épure partout. L'aristocratie n'ose plus aller la tête levée, elle est réduite à se trainer par des routes obliques et tortueuses et à porter ses coups dans les ténèbres.

Graces à votre vigilance et à la vigueur de vos mesures, elle sera bientôt dans l'impuissance de nous nuire.

S'il restait encore parmi vous, Citoyens Représentans, des hommes équivoques où suspects, hâtez-vous de vous en débarrasser, frappez, secouez fort, vous ne feréz tomber que les fruits véreux. Nous ne voulons plus de ces beaux discours, qui n'employent leur funeste talent que pour égarer l'opinion, pour corrompre le peuple, nous ne voulons plus de ces messieurs qui s'enduisent du vernis de la philosophie, pour mieux cacher leur jeu et parvenir plus

(1) P.V., XLI, 282. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t); *J. Sablier*, n^o 1440.

(2) C 309, pl. 1201, p. 17.

surement à leur fin. Nous voulons des Sansculottes, des hommes qui aiment le peuple plus qu'ils ne s'aiment eux mêmes, des hommes capables de rendre les Décrets du 18 et 22 Floréal, en un mot des hommes tels que vous.

Nous vous invitons, Citoyens Représentans, à rester à votre poste jusqu'à la paix.

Quiconque vous proposerait de le quitter avant cette époque, est un scélérat digne des derniers supplices. En attendant ne vous lassés pas de chercher l'aristocratie et de la poursuivre sans ménagement. L'ancien régime ne ménageoit pas la vertu, pourquoi ménageriez-vous le crime ? »

BLANCHAUD, BERNARD, BÉTOLAUD (*Présid.*),
Brutus HEBRÉ, Marat DUMONT (*secret.*)

38

La société populaire de Pertuis, département de Vaucluse, annonce que 4 fabriques de salpêtre sont en activité; tous les métaux provenant des ci-devant églises parvenus à leur destination: elle ajoute qu'une souscription vient de produire 510 chemises; qu'un théâtre destiné à instruire les Républicains et à former d'eux un peuple de héros, vient d'être construit; et termine par inviter la Convention à continuer ses pénibles, mais glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Pertuis, 11 mess. II*] (2).

« Représentants du Peuple Français,

Admirer votre Energie, Seconder de tous nos Efforts les mesures que vous prenez pour Sauver la Patrie; voilà la Tâche que nous nous Sommes imposée.

Depuis le commencement de la guerre de la Liberté contre la Tyrannie, il sort de notre Commune des Essaims de Défenseurs qui vont aux frontières; le Tiers des citoyens en Etat de porter les armes combat pour la Patrie, et les 2/3 restant qui se sont déjà mesurés avec les rebelles marseillois, et Leur ont fait mordre la poussière dans l'affaire fameuse de Cadenet, ils ont pris l'Engagement de se lever et de marcher au premier signal qui Leur en sera donné par les représentants du Peuple auprès des armées, qui nous Connoissent, et sont assurés de nos dispositions. 4 fabriques de salpêtre sont en activité dans notre Commune; nos ouvriers travaillent aux armées, Enfin nous n'oublierons jamais que nous devons vaincre ou mourir. Toutes nos cloches sont converties en Canon, notre argenterie en monnoie; nous n'avons regretté dans tous nos dons que les fers qui nous Etoient nécessaires pour des instruments propres aux Laboureurs; ayant Sçu que nos pères les Soldats de La République manquoient de Chemises, nous avons ouvert une souscription qui en a produit dans cette petite commune 510 chemises que nous faisons passer au dépôt.

Persuadés que la frugalité est une vertu nécessaire aux peuples Libres nous l'avons mise à l'ordre du jour; la viande est réservée pour les défenseurs de La patrie et pour les malades. dans les auberges on ne donne que du Légume. hommes Eclaves! Tremblez devant un peuple à qui du pain et du fer suffisent.

Vous avez mis, Représentants, à L'ordre du jour, les mœurs et la vertu; ce sublime Décret est la Semence du vrai Republicanisme, aussi a-t-il augmenté le zèle que nous mettons à la construction d'un Theatre destiné à nous instruire et à former de nous un peuple de héros. que Le peuple françois Soit instruit et il surpassera bientôt les peuples Les plus ventés de L'antiquité.

Représentants vertueux, vous êtes et notre espoir et notre modèle, achevez L'ouvrage que vous avez si glorieusement Entrepris et notre reconnaissance, sera comme vos noms, Eternelle. »

MARTEAU aîné (*présid.*),
MOULOUFET, FABRE, GÉRARD
[et 2 signatures illisibles.]

39

Les administrateurs du directoire du district de Troyes, département de l'Aube, adressent à la Convention nationale l'état de l'or, argent et vermeil provenant des églises supprimées, et de la confiscation des biens des émigrés.

Les effets provenant des églises s'élèvent à 1 once 6 gros 30 grains en or, et 756 marcs 2 onces 1 gros en argent. Ceux des émigrés montent à 2 marcs 7 onces 7 gros d'argenterie.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

40

Les administrateurs du directoire du district de Mortagne, département de l'Orne, adressent une proclamation qu'ils ont faite pour soutenir et vivifier le zèle de leurs concitoyens dans l'extraction et la préparation du salpêtre, et pour les inviter à fournir chacun deux livres de cendres de leurs foyers. Ils demandent qu'elle soit insérée au bulletin, si la Convention le juge utile (2).

[*Mortagne, 14 prair. II. Au présid. de la Conv.*] (3).

« Citoyen.

Pour soutenir et vivifier le zèle de nos Republicains dans l'extraction du sein de la terre du sel fulminant qui doit pulvériser tous les tyrans du globe habité: nous avons rendu une proclamation et

(1) P.V., XLI, 283. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XLI, 283. Bⁱⁿ, 2 therm. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1440.

(3) C 309, pl. 1201, p. 19. Imprimé chez Marre, à Mortagne.

(1) P.V., XLI, 283. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(2) C 308, pl. 1193, p. 19.